



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement des RD 14 et 133 à DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL et GRIESBACH- LE-BASTBERG - Acquisitions foncières dans le cadre de la procédure de défrichement

Rapport n° CP/2011/517

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières de parcelles boisées soumises à la procédure de défrichement et nécessaires au projet d'aménagement de la liaison SAVERNE-BOUXWILLER des RD 133-14, projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 juillet 2006.

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2006, les travaux liés à l'aménagement des RD 133 et 14 entre SAVERNE et BOUXWILLER ont été déclarés d'utilité publique.

Le Département du Bas-Rhin souhaite engager les acquisitions foncières de terrains boisés afin de pouvoir procéder à leur défrichement dès cet automne, et préalablement aux achats de terrains nécessaires à l'opération routière proprement dite.

Ces travaux nécessitent l'acquisition de parcelles situées sur les territoires de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL d'une part, et de GRIESBACH-LE-BASTBERG d'autre part, d'une contenance totale de 45,54 ares.

Consulté à cet effet, France Domaine, a fixé la valeur des terrains comme suit :

- A. Indemnité principale pour perte de terrains :
Zone NCb estimée à 50,00 €/are x 45,54 a = 2 277,00 €
- B. Indemnité de emploi :
Pour les personnes publiques 5% : 113,85
- C. Indemnité pour pertes d'arbres :
1864,78 + 1011,30 + 147 = 3023,08 €

Soit un total de 5413,93 € correspondant à l'indemnisation totale des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21787	21-2111-621	50 000,00 €	50 000,00 €	5 413,93 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

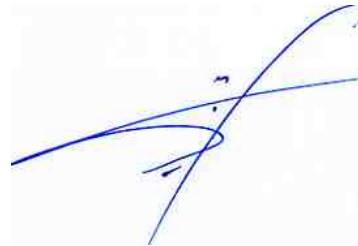
- approuve l'acquisition des parcelles de terrains d'une superficie totale de 45,54 ares moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 5 413,93 € et frais divers;

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL